LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire «ITEKA N'IJAMBO» n°395 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»





En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 12 novembre 2023, au moins 674 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE	4
I.1. POLITIQUE	4
I.2. SECURITAIRE	5
I. 3. DE LA JUSTICE	9
Le procès de l'ancien Premier Ministre et de ses coaccusés à la prison de Gitega	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	10
II.1. DROIT A LA LIBERTE	10
II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	11
II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	11
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	12
III. CONCLUSION	13

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la

Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

DPE : Direction Provincial de l'Enseignement

ECOFO : Ecole Fondamentale

FDNB : Forces de Défense Nationale du Burundi

ITABU : Institut Technique Agricole du Burundi

M23 : Mouvement du 23 mars

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PJ : Police Judiciaire

RDC : République Démocratique du Congo

RN : Route Nationale

TGI : Tribunal de Grande Instance

VBG : Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, sécuritaire et justice ayant marqué cette période. Il revient sur les droits économiques socio et culturelles mais aussi sur les droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 1 victime de VBGs ,1 personne torturée et 3 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 nouveau-né et une femme tués ainsi qu'1 mineure torturée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. POLITIQUE

Communiqué du porte-parole de l'armée Burundaise sur la situation des soldats burundais en République Démocratique du Congo

Dans un communiqué rendu public en date du 9 novembre 2023, Colonel Floribert Biyereke, porteparole de la FDNB a indiqué que « des affrontements entre le M23 et les autres groupes armés ont repris dans plusieurs localités du Nord Kivu en République Démocratique du Congo » et qu'en date du 21 octobre 2023, le M23 a bloquée le passage au convoi du contingent burundais de la Force Régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est1 qui acheminait ses ravitaillements en vivres dans certaines localités.

D'autres informations font état de l'existence d'une autre force non officielle des militaires burundais qui combattent contre le M23. Des combats qui ont opposé le M23 à cette force auraient occasionné la mort de plusieurs militaires burundais et le communiqué du porte-parole de la FDNB reste muet sur cette situation.

De ce fait, la Ligue Iteka exhorte le parlement burundais de jouer pleinement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale et de contraindre le gouvernement burundais à revenir sur sa décision d'envoyer les troupes en dehors du cadre officiel de la Communauté Est Africaine.

Reprise des descentes sur terrain pendant la semaine par Révérien Ndikuriyo

En date du 6 novembre 2023, le secrétaire général du parti CNDD-FDD Révérien Ndikuriyo a fait une descente sur la colline Gatwe, commune Nyabihanga, province Mwaro. Lors de sa visite, cette autorité a fait savoir à ceux qui ont participé à cette activité qu'il va couper les têtes des burundais qui ne veulent pas adhérer au parti CNDD-FDD. Ce dernier, après avoir déclaré qu'il va décapiter ceux qui n'adhèreront pas à son parti, il a aussi comparer les militants des partis de l'opposition

¹ La Force Régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est a été déployée en RDC à partir du mois d'août 2022 pour traquer les groupes armés, dont le Mouvement du 23 mars (M23)

aux mangoustes « *Amabingira* » qui se glissent dans un troupeau de moutons et qu'il faut donc les tuer pour sauver la vie des moutons qui sont les membres du parti CNDD-FDD.

Signalons que dans sa déclaration en date du 25 octobre 2023², cette autorité avait demandé aux dirigeants de son parti dans les provinces, municipalités et zones de ne pas encore organiser des activités qui impliquent plusieurs participants pendant les jours de travail dans le but d'augmenter la production. Mais par contre, il n'a pas tenu ses promesses car il a repris ces descentes au cours de la semaine dans moins d'un mois.

Participation forcée à l'accueil du flambeau de la paix en province Cankuzo

En date du 7 novembre 2023, lors de l'accueil du flambeau de la paix en province Cankuzo, Chantal Irakoze, administrateur communal de Cankuzo, à donner l'ordre aux policiers et aux Imbonerakure de faire fermer toutes les boutiques, tous les restaurants, tous les bistrots, toutes les écoles et pharmacies et d'obliger la population de la localité d'aller accueillir le flambeau de la paix. Les élèves et enseignants étaient obligés de se présenter. Elle a ajouté que toute personne qui ne se présentera pas à ces festivités, paiera une amende de10.000 fbu. Selon des sources sur place, vers 17 heures, sur la RN 19, au pont de la rivière Ruvubu séparant les provinces Cankuzo et Muyinga, la population du centre urbain de Cankuzo, était nombreuse pour accueillir ce flambeau de la paix. Selon les mêmes sources, tout autour de ce pont, les motards de la province Muyinga étaient nombreux car ils avaient reçu l'injonction de part du commissaire provincial de police à Muyinga d'être présents et à temps si non celui qui ne respectera cette injonction n'aura plus le droit de conduire sa moto dans la province de Muyinga.

I.2. SECURITAIRE

Une personne tuée en commune et province Kayanza

En date du 6 novembre 2023, dans l'après-midi, dans le marais dit Nyamugosa séparant les collines Mihigo et Kinga, commune et province Kayanza, Pierre Nzeyimana alias Pila, cultivateur, de la composante sociale Twa, âgé de 42 ans a été tué à coups de machettes par Jean Bosco Congera âgé de 21 ans, de la même composante sociale, originaire de la colline Kinga. Selon des sources sur place, la victime a attrapé Jean Bosco Congera en train de voler des épis de maïs dans son champ et l'a ligoté sur un arbre dans le même champ et l'a coupé la main gauche.

Après cet acte, Pierre Nzeyimana a voulu fuir mais a été arrêté par Jean Bosco Ncuti âgé de 46 ans, sous-chef collinaire de Mihigo. Ainsi, sont venus Sualez Ndabarushimana âgé de 23 ans, de la composante sociale Twa et de la même colline que celui qu'on a coupé la main, accompagné par Daniel Mbonankira âgé de 25 ans, de la même composante sociale et ont ligoté Pierre avec un lacet de chaussures qu'ils ont enlevé à un enfant qui le portait comme ceinture.

Selon les mêmes sources, après l'avoir ligoté, Jean Bosco Congera est sorti du champ où il a été coupé la main et a pris la machette qui l'a mutilé par terre où Pierre Nzeyimana l'avait déposée et a tué ce dernier à trois coups de machettes, deux coups au niveau du coup et un autre au niveau de la tête. Après cet incident, Gilbert Nkurunziza, OPJ à Kayanza et Isaac Ningabira, procureur

https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/11/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-393.pdf

de la République à Kayanza sont arrivés sur les lieux de l'incident et ont arrêté Jean Bosco Congera, présumé auteur du crime et l'ont conduit à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins médicaux sous garde des policiers. Les mêmes sources ajoutent que Jean Bosco Ncuti, sous-chef collinaire à Mihigo, Daniel Mbonankira et Sualez Ndabarushimana ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Kayanza sis à la colline Kinga. Le corps sans vie de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Kayanza pour être enterré en date du 9 novembre 2023, par l'administration communale de Kayanza. Dans un procès de flagrance du 10 novembre 2023, Jean Bosco Congera a été accusé de meurtre par le TGI Kayanza et a été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité, d'une amende de cent mille et de deux millions de fbu pour dommages et intérêts tandis que les trois autres ont été accusés de non-assistance à une personne en danger et ont écopé d'une peine de prison de trois ans, le paiement d'une amende de cent mille chacun et d'un million de fbu chacun pour dommages et intérêts.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 6 novembre 2023, vers 7 heures du matin, sur la colline Kabuye, commune Mbuye, province Muramvya, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié, d'environ une cinquantaine d'années, a été retrouvé par des cultivateurs dans un champ de manioc. Selon des sources sur place, le corps sans vie présentait des blessures au niveau du dos et sur les jambes, avec des traces montrant qu'il a été ligoté avant d'être tué. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré le même jour, vers 11 heures, au cimetière de Gasura sur l'ordre d'Evelyne Ndayisasirire, administrateur communal de Mbuye.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 6 novembre 2023, dans un lieu d'extraction du sable, au bord du Lac Tanganyika, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps sans vie ne présentait aucune trace. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Nyanza-Lac en attendant son identification. Le cadavre a été enterré en date du 7 novembre 2023.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2023 indique qu'en date du 1^{er} novembre 2023, dans une latrine de l'ECOFO Buhevyi, colline Butegama, zone Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé par les élèves de cet établissement. Selon des sources sur place, ces derniers ont informé le directeur qui à son tour a procédé aux enquêtes avec l'appui des administratifs à la base et ont identifié Dative Ahishakiye résidant tout près de l'école qui était enceinte mais qui ne l'était plus. Selon les mêmes sources, Dative a avoué avoir tué ce nouveau née. La présumée auteur et son amant Eliezer Kabura ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du poste de police de Mukenke puis transférés au cachot de la PJ Kirundo. L'administration locale en collaboration avec le directeur de l'école ont enterré ce cadavre au cimetière de la colline Butegama.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kirundo

Dans la nuit du 12 novembre 2023, au quartier Kavogero, commune et province Kirundo, un corps sans vie de Fabrice, a été retrouvé allongé au bord de la route. Selon des sources sur place, la victime avait été appréhendée en date du 10 novembre 2023 en train de défoncer la porte de la voiture d'Aristide, Imbonerakure, électromécanicien, devant son magasin. Selon les mêmes sources, Aristide l'a torturé avec un fer à béton puis a appelé la police qui a refusé de l'emprisonner. La victime a été conduite à l'hôpital Kirundo par Aristide pour des soins médicaux. A l'hôpital, Aristide a été exigé de payer les frais de caution pour la soigner mais il a refusé et l'a laissée à l'hôpital. En date du 12 novembre 2023, Fabrice s'est évadé de l'hôpital de peur de la facture et d'être attrapé et condamné une fois guéri et n'est plus arrivé à son domicile.

Une personne morte en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 11 novembre 2023, sur les collines Kagurutsi et Ngoma, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, Domitille Tubanyembazi, âgée de 48 ans est morte suite aux pluies diluviennes et mêlés du vent violent. Selon des sources sur place, une vingtaine de maisons, 3 salles de classe et plusieurs champs de cultures ont été emportés par ces pluies. Selon les mêmes sources, la victime est morte suite à l'éboulement de terrain alors qu'elle se trouvait au champ. Elle a été par la suite emportée par les eaux de ruissellement jusqu'à la rivière Ruhwa frontalière avec le Rwanda et son corps n'a pas été retrouvé. Les mêmes sources ajoutent que Samuel Kubwimana, chef de zone Rubona précise que les pluies qui tombent ces derniers jours ont déjà occasionné plusieurs dégâts matériels et précise entre autre plus de 300 maisons détruites, 9 salles de classe, 3 églises et plusieurs centaines de hectares des champs de cultures notamment de bananeraie, de haricots et de maïs et d'autres sortes de cultures. Cette autorité lance en appel pressant aux humanitaires de leur venir en aide.

Une personne blessée en commune Rusaka, province Mwaro

Dans la nuit du 7 novembre 2023, vers 22 heures, sur la colline Murambi, zone et commune Rusaka province mwaro, Rébecca Niyonzima âgée de 70 ans, cultivateur et veuve a été blessée au niveau des pieds par des personnes non identifiées à son domicile. Selon des sources sur place, la victime a été blessée à coups de machette. Ces malfaiteurs n'ont rien volé parmi les biens se trouvant dans le ménage de la victime. Selon les mêmes sources, les autorités policières et administratives en commune Rusaka sont arrivées sur les lieux pour le constat et l'ouverture du dossier à propos.

Une fillette failli être tuée en commune Kanyosha, province Bujumbura- Rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2023 indique qu'en date du 4 novembre 2023, sur la colline Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura- Rural, Brunella Igiraneza, âgée de 12 ans, fille de Cyriaque Nduwimana et Cyntia Bukeyeneza, a failli tué Lynca Iteriteka, âgée de 4 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur et la victime se sont croisés au cours du chemin menant à la maison de la victime et l'a attrapé au niveau de la gorge jusqu'à

couper sa souffre, ce qui a fait qu'elle perde conscience. Iteriteka a été évacué au CDS Muyira pour bénéficier des soins nécessaires et le présumé auteur a été caché par ses parents après l'acte.

Un enfant failli être tué en commune Musongati, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2023, indique qu'en date du 1^{er} novembre 2023, sur la colline Kamaramagambo, commune Musongati, province Rutana, Micheline Iteriteka, âgé de 7 ans, élève à l'ECOFO Kamaramagambo en 1^{ère} année a failli être tuée par Dieudonné Nibaruta, son voisin âgé de 13 ans. Selon des sources sur place, ils étaient partis cueillir des fruits et Dieudonné a jeté des pierres sur Micheline, au niveau de la tête jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Gloriose Nahayo, mère de la victime, a attendu que son enfant rentre mais en vain. Elle a commencé à la rechercher avec ses voisins et ils ont trouvé l'enfant renversé dans une vallée où elle avait été laissée par Dieudonné. La victime a été alitée à l'hôpital de Musongati tandis que le présumé a été arrêté et détenu à la prison de Rutana.

Quatre enfants victimes de trafic des êtres humains en commune Kinyinya, province Ruyigi

Une information parvenu à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2023 indique qu'en date du 4 novembre 2023, en commune Kinyinya, province Ruyigi, Richard Vyukusenge, Méthode Tayari, Ferdinand Manirakiza et Cyriaque Ndikumana, tous âgés de 15 ans ont été recrutés par Augustin Ndayikengurukiye et Doris Ngendakazi tous originaire de la colline Taba, commune Nyabikere, province Karuzi. Selon des sources sur place, les présumés auteurs ont été arrêtés en commune Kinyinya, province Ruyigi. Selon les mêmes sources, ils avaient recrutés ces enfants pour aller travailler en Tanzanie dans les champs et bénéficier un salaire de 20 mille shillings. Les présumés auteurs ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du poste de police de la commune Kinyinya tandis que ces enfants étaient sous surveillance de l'administration en attendant de les retourner chez eux.

Une fillette retrouvée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2023 indique qu'en date du 19 octobre 2023, sur la colline Nkima, commune Itaba, province Gitega, Aline Nishimwe, âgée de 12 ans, orpheline de mère, a été chassée par son père, Eduard Vyankandondera. Selon des sources sur place, ce dernier la frappait tous les jours en rentrant à la maison en disant qu'il allait la tuer car elle n'est pas sa fille. Selon les mêmes sources, Eduard a amené sa fille à Rutana, sur la souscolline Rutamba, colline Muzye, commune Giharo où ils sont descendus du véhicule et le père a dit à sa fille de l'attendre pour quelques minutes et il n'est plus revenu. La fille a été récupérée et aidée par une famille de Didace Bakundukize, de ladite sous-colline.

Des cas de vols en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 novembre 2023 indique que plus de 6 maisons ont été troués par des bandits pour s'infiltrer dans les maisons au chef-lieu de la commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, en dates du 21, 22 octobre et 8 novembre 2023, des cas de vols ont été observés où des divers articles ont été volés chez Adolphe Uwimana,

Bumwe et Eric Ndayisenga notamment des postes téléviseurs, des matelas, des coussins et des poules.

I. 3. DE LA JUSTICE

Le procès de l'ancien Premier Ministre et de ses coaccusés à la prison de Gitega

Pendant la semaine du 6 novembre 2023, devant la Cour suprême en itinérance dans les enceintes de la prison de Gitega où est détenu Alain-Guillaume Bunyoni depuis le mois de juillet 20233, s'est ouvert le procès lié au dossier impliquant l'ancien Premier ministre et ses coaccusés. Ces derniers ont fait face aux différentes charges par le ministère public, notamment l'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, le complot en vue de changer l'ordre constitutionnel, outrage au chef de l'Etat et les institutions ainsi que l'atteinte à l'économie nationale.

A l'issue de ce procès qui a duré une bonne partie de la semaine, une peine à perpétuité, une amende de sept millions cent mille fbu et payement du double de la valeur des maisons et parcelles ainsi que des véhicules qui constituent les biens mal acquis ont été requis par le ministère public contre l'ancien premier ministre Alain Guillaume Bunyoni, tandis qu'une peine de 30 ans d'emprisonnement a été requise pour ses coaccusés, Désiré Uwamahoro4, Samuel Destin Mfumukeko, deux policiers5, un ingénieur en construction et le chef de colline Mubone. Après le réquisitoire, l'affaire Bunyoni et ses coaccusés a été mise en délibéré et la sentence est attendue dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

Carence des véhicules de transport des prisonniers qui vont dans les parquets

Au cours de cette période, se remarque dans des prisons la carence des véhicules destinés à transporter des prisonniers qui se rendent dans des parquets pour des procès. Pour cela, des conséquences se voient du jour au jour entre autres, des procès reportés et des cas de tentative de viols des femmes prisonnières. A titre illustratif, en date du 8 novembre 2023, suite à cette carence, des détenus de la prison centrale de Mpimba, hommes et femmes ont été transportés dans un même véhicule. De retour du parquet, les femmes qui se trouvaient dans ce véhicule ont failli être violées par des hommes prisonniers n'eut été l'intervention des policiers qui ont entendus des cris de ces femmes.

La Ligue Iteka est préoccupée par cette situation et demande aux autorités pénitentiaires de prévoir des véhicules pour hommes et d'autres pour femmes afin d'éviter toutes les conséquences qui peuvent surgir.

Deux administratifs arrêtés en commune et province Rumonge

En date du 9 novembre 2023, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, Mariam Horizana, chef de cette colline et son conseiller Abdoul Bukeyeneza, ont été

³ Alain Guillaume Bunyoni a été transféré à la prison de Gitega après un séjour à la prison de Ngozi où il était incarcéré depuis le 8 mai 2023 après son arrestation en date du 21 avril 2023.

⁴ Depuis 2015, Colonel Désiré Uwamahoro a été cité dans les différents rapports des organisations de la société civile et des organisations internationales comme étant responsable des violations graves des droits de l'homme notamment des actes de torture et d'enlèvement et disparitions forcées.

⁵ Deux chauffeurs d'Alain Guilaume Bunyoni, Didace et Isaac

arrêtés par la police spéciale anti-corruption et conduits au cachot du commissariat de police à Rumonge. Selon des sources sur place, ces deux responsables administratifs sont poursuivis pour avoir détourné l'argent débloqué par le Gouvernement comme indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant dans la cellule de Makombe dans la localité de Nyabihuna où sera extraite de la carrière qui devrait être utilisée pour la réhabilitation de la RN3 tronçon Rumonge- Nyanza Lac. Selon les mêmes sources, Mariam Horizana et Abdoul Bukeyeneza ont enregistré des personnes fictives figurant sur la liste des bénéficiaires de ces indemnités ainsi que truquer des mesures de ces parcelles dans le but d'en tirer profit.

Procès de flagrance au TGI Rumonge, commune et province Rumonge

En date du 10 novembre 2023, vers 10 heures, au TGI Rumonge, commune et province Rumonge, il y' a eu un procès de flagrance de Bigirimana Kevin âgé de 18 ans, cultivateur de la colline Birimba accusé d'extorsion, vol qualifié et évasion 2 fois de la prison des mineurs et 1 fois du cachot du commissariat Rumonge. Il a été inculpé d'un emprisonnement de 2ans et une amende de 5000 fbu pour évasion. Concernant l'extorsion et vol qualifié, le procès va continuer étant en prison. Salomon Bayubahe, âgé de 35 ans, cultivateur de la colline Gitwe, accusé de vol qualifié a été inculpé de 2 ans de prison tandis qu'Innocent Bucumi, commerçant accusé de fraudes et de malversations économiques, a été acquitté.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA LIBERTE

Une personne arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 10 novembre 2023, sur la colline Kabondo en commune Nyanza-lac, province Makamba, Pierre Nyabenda, membre du parti CNDD-FDD et enseignant de l'ECOFO Nyanza-Lac a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir divulgué de fausses informations relatives à la visite de Tantine Ncutinamagara, gouverneur de la province Makamba. Les administratifs à la base avaient déjà commencé à alerter la population à répondre nombreuse à cette visite qui était prévu en date du 11 novembre 2023 pour manifester un accueil chaleureux à la nouvelle autorité.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 7novembre 2023, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, la police du commissariat de Nyanza-lac a effectué une fouille perquisition dans les ménages et a arrêté plusieurs personnes dont L.N. Selon des sources sur place, il a été accusé de détention d'un fil conducteur de courant électrique qui est vendu dans des magasins. Il a été détenu au cachot du commissariat communal à Nyanza-lac mais a été relâché le lendemain après avoir payé une rançon de 50 000 fbu.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kabezi, province Bujumbura Rural

En date du 9 novembre 2023, au chef-lieu de la commune Kabezi, province Bujumbura Rural, Patrice Sabuguheba résidant au quartier Jabe III, zone Bwiza, Bujumbura Mairie, agent de l'administration à l'Université du Burundi, membre du parti CNL et membre du conseil communal de Mukaza a été arrêté par la police sur l'ordre du procureur du parquet de Bujumbura Rural, Patrice Niyonzima puis conduit dans l'un des cachots dudit parquet situés en commune Kabezi. Selon des sources sur place, la victime avait gagné un procès au sujet d'une propriété, se trouvant sur la colline Nyarumanga, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rural, qui lui a été restituée en date du 12 septembre 2023 par le ministère de la justice. Cette terre avait été confisquée en 1982 par Gaspard Gahengeri qui était chargé du projet de plantation des arbres sur le mont Heha en collaboration avec le nommé Fabien Ntakaburimvo. Les mêmes sources ajoutent que la délimitation et la plantation des bornes de cette propriété rétrocédée à Patrice Sabuguheba ont été effectuées en date du 12 septembre 2023 comme l'avait exigé la ministre de la justice Domine Banyankimbona. En date du 24 septembre 2023, Patrice Sabuguheba est allé sur sa colline natale pour cultiver cette terre lui rendue en procédant également à l'arrachement des tiges d'arbres qui avaient été coupés par Fabien Ntakaburimvo dans la même propriété.

II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Tentative de viol en commune Mukike, province Bujumbura Rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2023 indique qu'en date du 23 octobre 2023, sur la colline Ruhororo, commune Mukike, province Bujumbura Rural, Chadrack Irankunda, âgé de 26 ans et membre du parti CNDD-FDD, a arrêté P.D, âgée de 4 ans au cours du chemin de chez lui et a commencé à la déshabiller. Selon des sources sur place, arrivé au point de la violer, la victime a crié au secours et le présumé auteur a pris le large.

II.1.2. TORTURE

Une personne torturée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 3 novembre 2023, sur la colline Ruhehe, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, Emmanuella Nditurimana, âgée de 13 ans, élève à l'ECOFO Ruhehe, en 5ème année a été menottée, piétinée sur les ongles, fouettée, les coups de pied à la poitrine et au dos par un policier garde-corps d' Eric Twizerimana, administrateur de la commune Bugabira, tout près du domicile de ce dernier. Selon des sources sur place, la victime ramassait des termites communément appelé « *Inswa »*, a approché le portail et le policier l'a appelée et a commencé à la tabasser. Selon les mêmes sources, la victime a criée au secours mais en vain et même les voisins qui sont venus, ont assisté impuissamment. Les mêmes sources ajoutent que l'administrateur s'est levé et il est venu voir ce qui se passait mais n'a pas agi. L'épouse de l'administrateur a dit au policier de laisser partir l'enfant et ce dernier a été pris en charge par sa famille car l'administrateur avait refusé de le faire soigner. La victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo où elle a reçu des

soins médicaux. Le gouverneur de la province Kirundo, Victor Segasago a dépouillé une commission pour enquêter sur le cas et a payé toutes les dépenses opérées.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Privatisation du secteur agricole et Elevage au Burundi

En date du 10 novembre 2023, Dr Sanctus Niragira, ministre d'environnement, agriculture et de l'élevage a animé un point de presse sur la nouvelle stratégie d'augmentation de la production agricole au Burundi. Selon le ministre, le ministère s'est engagé à aller à une autre étape décisive visant la transformation de l'agriculture. Dans son plan opérationnel, un appel au secteur privé est lancé aux 5 domaines d'intervention suivants: les zones de productions agricoles, les zones de production animale, les entreprises ou sociétés semencières, l'aménagement et irrigation ainsi que la mécanisation agricole. Des numéros et adresses emails ont été données pour l'inscription des burundais intéressés d'investir ou de contribuer dans ces domaines. Pour la zone de production agricole, le ministre a dit que les terres domaniales ont été identifiées et seront mises à la disposition des personnes morales ou physiques engagées à devenir des professionnels. Pour la zone de production semencière, le ministre dit que les centres semenciers de l'Etat ont été identifiés et seront mise à la disposition des personnes morales ou physique engagés à travailler comme une entreprise semencière capable d'honorer la demande de l'Etat, à fournir des semences en quantité et qualité requises pour une période indiquée. Concernant les deux domaines, l'une des conditions à remplir est fournir des preuves de capacité financière pour aménager le terrain, l'irriguer et jeter les bases de mécanisation

Pour la zone de production animale, le ministre ajoutent que des centres vétérinaires ou centre naisseurs de l'Etat ont été identifiés et seront mise à la disposition des personnes morales ou physiques engagées à devenir des éleveurs modernes. L'une des conditions à remplir est de fournir la preuve de capacité financière pour construire ou réhabiliter la ferme moderne et l'équiper avec du matériel génétique améliorée importée.

Des commerçants enfermés au marché de Cibare, commune et province Muyinga

En date du 8 novembre 2023, au marché de Cibare, commune et province Muyinga, les commerçants se sont vus enfermés jusqu'à 19 heures par des policiers sur l'ordre de l'Honorable Amédé Misago, administrateur de la commune Muyinga. Selon des sources sur place, ces commerçants ont l'habitude de rentrer avec des marchandises pour les vendre aux points de vente se trouvant dans les quartiers de cette commune. Les mêmes sources ajoutent que ces commerçants le font car le marché de Cibare est loin de la ville et que peu de personnes le fréquentent.

Exploitation des élèves en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 8 novembre 2023, à l'ECOFO Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke, les travaux du chantier de Gédéon Nzeyimana, membre du parti CNDD-FDD, commerçant, sont exécutés par des élevés sur ordre de leur enseignant Obède Biyoborimana, de la 4ème année, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces élèves âgés entre 10 et 14 ans transportent des moellons, sable, briques au chantier de Gédéon et cela pendant les heures de

cours. Selon les mêmes sources, Joseph Nyandwi, DPE Cibitoke a suspendu Sylvestre Sibomana, membre du parti CNDD-FDD, directeur de cette école pour cause de complicité en attendant des sanctions conformément à la loi à l'égard de cet enseignant et demande à tout un chacun de ne plus penser à faire travailler les élèves à défaut de s'exposer aux sanctions administratives et judiciaires.

Perturbation des activités scolaire en commune Mutambu, province Bujumbura Rural

En date du 10 novembre 2023, en zone Gomvyi, au chef-lieu de la commune Mutambu, province Bujumbura Rural, Révérien Ndikuriyo, secrétaire Général du parti CNDD-FDD, s'est rendue en commune Mutambu. Selon des sources sur place, les activités scolaires dans cette commune ont été suspendues. Les élèves du Lycée communal Mutambu, école technique Murambi, ITABU Karinzi, Lycée communal Burima, ont enlevés des uniformes scolaires pour porter des uniformes du parti CNDD-FDD et se sont rendus accueillir Révérien Ndikuriyo. Selon les mêmes sources, toutes les écoles de cette commune étaient fermées pour aller accueillir ce secrétaire.

Paralysie des activités en commune Ndava, province Mwaro

En date du 07 novembre 2023, dans la zone Fota, commune Ndava, province Mwaro, toutes les activités de la vie des communes ont été paralysées à cause des tournés que le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD Reverien Ndikuriyo effectue dans les nouvelles zone de Mwaro. A titre illustratif, dans les communes Ndava et Nyabihanga les écoles, les bureaux, les cabarets et les boutiques étaient fermés. Selon des sources sur place, les élèves du Lycée communal de Fota ont été obligé par la Directrice Esperance Nshimirimana, membre du parti CNDD-FDD, de ne pas porter des uniformes pour cacher leur identité d'élèves et aller accueillir Reverien Ndikuriyo.

III. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.